

0.4.3. CONDITIONS D'ESSAIS

SR/V/P01 - Dans certains cas liés aux conditions physiques de la réalisation des essais, les valeurs d'efficacité données par les appareils de mesure peuvent ne pas correspondre aux efficacités maximales que le véhicule est en réalité capable d'atteindre.

0.4.3.4. DIVERS

0.4.3.4.1. Installations de contrôle hors service | X |

Motif de report de la visite dans le cas où l'installation de contrôle est hors service.

0.4.3.4.2. Faible adhérence | C |

Commentaire à mentionner dans le cas où l'adhérence utilisable est faible :

- intempéries mouillant la piste, les rouleaux ou les pneus,
- sculptures de pneumatiques incompatibles avec le revêtement des rouleaux de freinomètre (sculptures en pavés par exemple).

La saisie de ce commentaire majorera automatiquement la valeur de l'efficacité de freinage de 20%.

0.4.3.4.4. Centre de gravité élevé | C |

Commentaire à mentionner dans le cas liés à la géométrie du véhicule : (uniquement pour les essais sur banc)

- concerne essentiellement les véhicules à centre de gravité haut et empattement court, pour ces véhicules le dispositif de freinage est conçu de manière à prendre en compte un report de charge dynamique important sur l'avant. Lors d'un freinage sur banc ce report n'existe pas, les roues vont donc bloquer bien avant d'avoir atteint l'efficacité de freinage maximale.

La saisie de ce commentaire majorera automatiquement la valeur de l'efficacité de freinage de 20%.

0.4.3.4.5. Essais sur piste | C |

Commentaire à mentionner lorsqu'un essai sur piste est réalisé.

Certains véhicules ont des caractéristiques telles que la mesure de l'efficacité du freinage sur un banc de freinage est impossible. Il s'agit notamment de certaines grues automotrices, des véhicules comportant des roues au centre d'un essieu, des véhicules équipés de pneus de très grand ou très petit diamètre, des véhicules dont la hauteur ne permet pas l'accès à l'installation de contrôle, des véhicules dont la voie est incompatible avec la largeur du banc...

0.4.3.4.6. Contrôle sur fosse impossible | C |

Observation à mentionner en cas d'impossibilité d'effectuer la visite sur la fosse en raison de la conception du véhicule (accès à la zone de contrôle impossible, véhicule trop large, trop étroit, ...).

0.4.3.4.7. Véhicule spécifique contrôlé sur site déporté I C I

Observation à mentionner en cas de contrôle effectué sur un site déporté.

0.4.3.4.8. Véhicule contrôlé sur site isolé IC I

Observation à mentionner en cas de visite effectué sur un site isolé.

